

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS243/3
8 février 2002

(02-0637)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS - RÈGLES D'ORIGINE CONCERNANT LES TEXTILES ET LES VÊTEMENTS

Demande de participation aux consultations

Communication des Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 30 janvier 2002, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne à la Mission permanente des États-Unis, à la Mission permanente de l'Inde et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Je me réfère à la demande de consultations présentée par l'Inde au sujet de l'affaire *États-Unis – Règles d'origine concernant les textiles et les vêtements* (WT/DS243/1, G/L/507, G/RO/D/4), qui a été distribuée le 22 janvier 2002.

Suivant la procédure énoncée à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends et conformément à l'article 7 de l'Accord sur les règles d'origine, les Communautés européennes souhaitent participer aux consultations demandées par l'Inde en vertu de l'article 4 du Mémorandum d'accord, de l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (le "GATT") et de l'article 7 de l'Accord sur les règles d'origine (demande distribuée sous couvert du document WT/DS243/1, G/L/507, G/RO/D/4, daté du 22 janvier 2002), au sujet des règles d'origine concernant les textiles et les vêtements énoncées par les États-Unis à l'article 334 de la Loi sur les Accords du Cycle d'Uruguay, à l'article 405 de la Loi de 2000 sur le commerce extérieur et le développement et dans les règlements douaniers mettant en œuvre ces dispositions.

Les Communautés européennes estiment que, compte tenu de l'importance du commerce des textiles pour l'économie des États membres des CE, elles ont un intérêt commercial substantiel dans les consultations demandées par l'Inde. Leur intérêt découle aussi des implications que l'affaire peut avoir pour le commerce des textiles des CE.

Nous vous saurions gré de nous informer de la date et du lieu des consultations.
